

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 25 Floréal, an V.

(Dimanche 14 Mai 1797).

Détails sur l'évacuation de Porto-Ferrajo par les Anglais. — Combat entre les habitans de Salò et les patriotes de Bergame et de Brescia. — Déroute de ces derniers avec perte de leur artillerie et de 400 prisonniers. — Débats de la haute-cour de justice. — Evénement arrivé à Lyon au sujet de deux assassins qui ont voulu s'évader au moment où on les reconduisoit en prison, après avoir été exposés sur un échafaud.

Prix de l'abonnement, 9 ^{liv.} pour trois mois, 16 ^{liv.} pour six mois, et 30 ^{liv.} pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 22 avril.

M. Azzara, ministre agne, est arrivé hier ici de Florence. On attend incessamment les trois ecclésiastiques distingués que le roi d'Espagne envoie : ils sont déjà débarqués à Gènes; & on ne doute pas que les différends politiques & religieux entre le pape & ce prince ne soient bientôt arrangés.

De Porto-Ferrajo, le 18 avril.

Aujourd'hui, à midi, les anglais ont tout à fait abandonné notre port & l'isle d'Elba. Le commandant s'est embarqué sur la frégate *l'Inconstante*, qui est sortie la dernière. En partant, elle a salué le fort de dix-sept coups de canon, auxquels on a répondu. Cinquante bâtimens de transport chargés de troupes, de munitions de guerre & de vivres, suivent l'escadre qui a dirigé à l'Ouest, & l'on croit qu'elle fait route pour le port Mahon ou pour Gibraltar.

De Venise, le 20 avril.

L'erreur à laquelle se sont livrés quelques habitans des villes de Bergame & de Brescia, soumises au gouvernement vénitien, a été non seulement pour les autres villes & provinces de l'état vénitien, mais même pour le territoire Bergamasque & Bressan, une occasion de renouveler les protestations les plus sincères de fidélité & d'attachement au souverain. Notre gouvernement a accueilli avec une tendresse paternelle les témoignages de leurs sentimens, qui lui ont été présentés par leurs députés au milieu des acclamations publiques.

Leur affection ne s'est pas seulement exprimée par des paroles; mais la ville & la province de Vérone, à la vue du péril dont sembloient la menacer les factieux peu éloignés, a pris aussi-tôt les armes & en peu de tems s'est mis en état de pouvoir défendre sa propre tranquillité & le gouvernement actuel. Les vallées du Bressan

& du Bergamasque & différentes communes de ces territoires, se sont armées aussi pour la même cause.

Quelques habitans de Bergame & de Brescia étant venus avec des armes & de l'artillerie pour séduire les habitans de Salò, ceux-ci, conservant leur attachement & leur fidélité envers leur souverain, prirent les armes, & avec l'aide des habitans de Val-Sabbia, qui accoururent à leur secours, battirent & dispersèrent les rebelles, en tuèrent quelques-uns, leur firent environ 400 prisonniers & s'emparèrent de leur artillerie.

SUISSE.

Extrait d'une lettre écrite de Lausanne, au citoyen S. a. R. d. F. à G., du 30 avril.

J'ai reconnu hier un des contumaces condamnés à mort à Geneve comme auteurs du massacre du 22 septembre dernier. Je vous annonce aujourd'hui que ces assassins ont pris la route de Paris. Vous savez qu'ils sont sans talens, sans propriétés & à présent sans patrie : long-tems ils furent soldés à Geneve pour y soutenir ou produire des troubles; ils sont forcés aujourd'hui de les continuer en faveur de quelqu'une de vos factions, pour subsister à Paris. C'est ainsi que dans leur inexpérience, les chefs de nos révolutions, en vous faisant le cadeau de cette honorable compagnie, réfugiée présentement dans votre sein, veulent détruire tout-à-fait le reste de considération que la France & la Suisse témoignaient à nos bons voyageurs genevois. Il est vrai que ces chefs ne voyent pas au-delà du lieu, ni du moment où ils regnent; le tems seul peut les mettre à leur place; ils sont bien connus en Suisse, ils ne le sont pas assez en France, d'où le directoire a fait sortir plusieurs de leurs missionnaires accrédités, &c.

HOLLANDE.

De la Haye, le 22 mai.

Le gouvernement français est impatient de nous voir achever notre constitution; & à chaque communication officielle il ne manque pas de nous faire connoître ses desirs à cet égard. Mais il ignore que des Hollandais ne rédigent pas une constitution *impromptu*, comme fit la convention pour le code de 1793. Notre convention, qui

a eu long-tems à lutter contre les fureurs de quelques anarchistes qui se trouvent dans son sein, & qui, depuis quelque tems seulement, est parvenue à les vaincre, travaille constamment à cette constitution tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à quatre de l'après-midi, & le soir depuis sept heures jusqu'à onze. Vous voyez qu'elle ne perd pas son tems; mais il est dans le caractère hollandais de ne se hâter que lentement.

C'est le sage Bieker, nom respectable dans les annales du patriotisme hollandais, qui préside en ce moment & pour la seconde fois la convention batave.

Les dispositions de la Frise donnent toujours de l'inquiétude. Les amis de l'ordre regrettent qu'on n'ait pas renouvelé à tems l'administration de cette province, dont les principes anarchiques peuvent occasionner de grands maux.

A la nouvelle de la signature des préliminaires, les rescissions bataves, payables en 1802, 3 & 4, sont montées de 36 à 50 florins.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

De Montpellier, le 10 floréal.

Avant-hier le spectacle a été troublé par des sifflets, des vociférations, des menaces. L'autorité de l'administration municipale y a été méconnue. Ce trouble a eu pour cause, une injuste prévention contre un comédien, que la cabale accuse de *terrorisme*. L'administration municipale a fait fermer la salle de spectacle jusqu'à nouvel ordre.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 15 floréal.

Depuis six jours la garde nationale est en activité de service; jusqu'à présent il monte un bataillon par jour. En général, on déploie contre ceux qui refusent de faire leur service, ou qui le négligent, une sévérité que nécessite l'intérêt public. Déjà les patrouilles ont arrêté des vagabonds & des malfaiteurs, & les voleurs ont depuis quelques nuits ajourné leurs exploits.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

De Lyon, le 18 floréal.

On a exposé le 15 du courant, sur un échafaud dressé sur la place des Terreaux, deux scélérats qui, à la suite d'un vol, avoient tué leur camarade pour le partage. L'écriteau énonciatif du délit & du jugement portoit simplement ces mots: N. . . . condamné à dix ans de gêne pour meurtre. Le peuple, comparant le crime & la punition, étoit indigné; mais cette indignation auroit été sans effet funeste, si les deux meurtriers ne l'eussent irritée encore par les propos les plus révoltans. *Faites retirer*, disoit l'un aux gendarmes, *cette populace*; & il crachoit sur les spectateurs. *Et Von avoit guillotiné dans le tems tous ces b. . .* Là, disoit l'autre, *ils ne seroient pas ici à nous regarder*; & il se vanroit d'avoir été lieutenant de l'armée révolutionnaire venue de Paris à Lyon. A 11 heures, on les a fait descendre de l'échafaud pour les ramener en prison. Le peuple les a suivis, & on leur a jeté quelques pierres. Les gendarmes se sont aussi-tôt serrés autour d'eux, & quoiqu'ils ne fussent qu'au nombre de huit, ils les ont conduits heureusement jusqu'à l'en-

trée de la rue Saint-Dominique. Là, les deux assassins ont voulu s'échapper: les gendarmes & le peuple ont crié: *arrête*. Les volontaires de garde à l'administration municipale du Midi sont sortis, ont fait feu sur les deux brigands & les ont renversés morts. Malheureusement quatre à cinq citoyens ont été blessés. Mais aucun ne l'est dangereusement. On a extrait à l'un d'eux une balle qui étoit entrée dans la cuisse.

Ces détails sont le résultat de divers procès-verbaux que nous avons consultés. L'un de ces procès-verbaux établit que les premières pierres ont été jetées par une quinzaine d'affidés des condamnés, dans l'intention d'exciter un mouvement à la faveur duquel ils s'étoient promis de les enlever.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 21 floréal.

Il paroît que chaque prévenu a résolu d'occuper à lui seul, pour sa défense, au moins une séance de la haute-cour. Babeuf a parlé pendant trois jours consécutifs. Buonarrotti a rempli toute la séance d'hier. Cet accusé, celui de tous les prévenus qui a le plus d'esprit & de talent, a eru qu'il étoit inutile de nier la conspiration comme Babeuf & Germain, qui, après tant de bravades, ont donné ainsi une grande preuve de pusillanimité; mais il a cherché à la consacrer par de hautes considérations & de graves exemples. « Les ames foibles, a-t-il dit, reculent à l'idée du moindre changement politique; mais si Rome n'avoit point eu de Brutus, Tarquin y eût maintenu la tyrannie. Ceux que des passions généreuses enflamment ne sont jamais criminels. Tous ceux qui portent leurs vues plus loin que la multitude sont traités d'ambitieux; mais les loix positives ne sont pas pour les grands hommes. C'est le succès seul qui, pour les esprits étroits, fait les héros ou les scélérats. . . . Il a constamment nié que les conspirateurs dussent violer les propriétés; on ne devoit livrer aux malheureux que les biens du clergé, des émigrés & de la noblesse ». Une chose digne de remarque, c'est que la plupart de ces gens-là n'ont pas l'air de douter que la postérité ne leur eleve un jour des autels, en plaçant leurs statues à côté de celles des Sydney, des Brutus, &c. Il y a tous les jours des observations nouvelles à faire sur la folie & la perversité humaine.

De Paris, le 24 floréal.

Noas avons parlé il y a quelques jours d'une proclamation extrêmement illégale & violente d'un général Cambry, commandant dans le département de la Manche, qui avoit ordonné des visites nocturnes dans ce département, & d'autres mesures vexatoires, sous le prétexte qu'on devoit égorgier tous les républicains. Le gouvernement sentant combien cette conduite étoit inconsidérée & même coupable, vient de le destituer & de le remplacer par le général Quesnel, qui a puissamment contribué à purger ce pays des brigands qui l'infestoient, & qui y est fort aimé.

On écrit de Lausanne que le célèbre docteur Tissot vient de mourir. C'est une perte pour la médecine qu'il a enrichie de plusieurs bons ouvrages, & pour la Suisse, où sa réputation & ses talens attiroient beaucoup d'étrangers.

Coup-d'Œil sur les causes et les conséquences de la guerre actuelle avec la France et l'Angleterre; par M. Erskine, traduit de l'Anglais. A Paris, chez Laran, palais Egalité.

Cet ouvrage, qui mérite d'être connu, a eu un prodigieux succès en Angleterre. C'est la déclaration des principes, & en quelque sorte le manifeste de l'opposition : il devoit être lu avec une égale avidité par les deux partis. Il manque l'ordre, de chaleur & de précision ; mais il présente d'utiles & importantes considérations sur la révolution française & sur la situation politique de l'Angleterre. Il est plein de vues profondes & ingénieuses, & il porte le caractère d'un honnête homme & d'un véritable ami de son pays. M. Erskine passe successivement en revue toutes les opérations du gouvernement relatives à la révolution française, & il démontre qu'il en a constamment méconnu l'esprit & les effets. Il reproche à M. Pitt d'avoir plus que personne contribué aux crimes de la révolution par ses principes de vengeance & d'extermination, qui sembloient faire la base du système de la coalition, & qui, ne laissant plus à la France que les ressources du désespoir, l'ont livrée entre les mains des plus furieux. « A mesure, dit-il, que les efforts de la coalition ébranloient le gouvernement de la France, les hommes qui dominoient durent craindre davantage pour leur existence, dirent étendre leurs soupçons & leurs vengeances sur un plus grand nombre d'individus ; car de toutes les passions humaines, la crainte est la plus étroite & la plus cruelle ».

Ce résultat de la révolution française fournit à M. Erskine une considération neuve & profonde sur les probabilités du maintien de la république française. « D'après l'exemple de Charles II, dit-il, on annonce le prochain retour de Louis XVIII. Mais, après la mort de Charles I^{er}, toute la noblesse du royaume se soumit au protectorat ; l'Europe le reconnut. Cromwel n'eut donc besoin, dans l'exercice de son autorité, d'employer ni violences, ni proscriptions. Tous les hommes dominans sous le système précédent, demeureroient avec toute l'influence qui résulte de la propriété & des titres : la monarchie étoit donc plutôt suspendue qu'abolie ; & lorsque la restauration de Charles II fut projetée, tout étoit disposé pour le recevoir. Mais que seroit-il arrivé, si l'Europe, au lieu de reconnaître Cromwel, se fût obstinée à le renverser & à rétablir la monarchie ? précisément ce qui est arrivé en France. Tout le parti royaliste en Angleterre auroit couru aux armes, & auroit tenté, de concert avec les étrangers, le renversement de la république ; les uns eussent été pris & exécutés comme traîtres, les autres eussent été proscrits comme émigrés ; les biens des uns & des autres eussent été versés dans le trésor ; le nouveau gouvernement s'en seroit servi pour payer les créanciers qui l'auroient aidé à soutenir la guerre. Tous les nobles, tous les grands propriétaires eussent été anéantis comme en France ; & Charles II n'auroit pas en plus de facilité à débarquer à Douvres que Louis XVIII n'en auroit aujourd'hui à se présenter à Calais ».

Après avoir ainsi démontré que la guerre reste sans objet, puisque l'on ne peut plus raisonnablement se flatter de renverser la république française, M. Erskine fait le tableau de la situation critique où se trouve l'Angleterre, pour qui la paix est devenue le plus grand, le plus indispensable des besoins ; & à cet égard, il développe le système de paix du parti de l'opposition ; tel

qu'on le trouve dans tous les discours de Fox & de Sheridan. « Sans la paix, dit-il, notre nation avec le vaste commerce que le monde entier lui fournit ne sauroit soutenir ses établissemens, & il faudra qu'elle tombe de l'abyme de la banqueroute dans celui d'une révolution. Au près de ces importantes considérations, qu'est-ce que la reprise d'Ostende & d'Anvers pour les rendre à l'empereur, qui demain peut devenir l'ennemi de l'Angleterre & l'allié de la France ? C'est dans le commerce que nous devons chercher notre grandeur. Avec son capital immense & ses hypothèques, ses vastes possessions dans toutes les parties du globe, l'Angleterre est sûre, au moyen de la paix, d'une prépondérance marquée dans l'Europe, malgré tous les efforts que l'on pourroit tenter pour la molester, la démunir, & même pour la bouleverser tout-à-fait. C'est la guerre, & après la guerre ce sont les dépenses accumulées qui la suivent inégalement, qui peuvent seules détruire, qui ont déjà presque détruit la Grande-Bretagne ».

M. Erskine termine son ouvrage par des réflexions sur les révolutions en général, qui prouvent que le parti de l'opposition en Angleterre n'est pas, comme certaines gens se l'imaginent ici, un parti de révolution. « La révolution française, dit-il, avertira les nations de ne pas porter trop précipitamment la bache de la réforme dans de vieux abus, de ne pas l'étendre au-delà de ce que la prudence & une sage expérience conseillent ; de considérer le gouvernement plutôt comme une chose pratique que comme une théorie abstraite où il soit permis de toujours refondre & changer. Elles préféreront de bâtir sur les bases éprouvées que nous indiquent l'expérience & le progrès de la socialité, plutôt que de se jeter tout d'un coup dans l'exercice & dans la pratique des droits naturels, uniquement parce qu'ils sont démontrés & imprescriptibles ; tandis qu'il seroit si sage d'amener par degrés ces changemens qui sont propres à assurer la liberté & le bonheur des citoyens ».

H.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Suite de la séance du 23 floral.

Berraud soumet à la discussion le projet de résolution tendant à accorder l'indemnité de 18 liv. par jour aux députés de Saint-Domingue venus en France, & dont l'élection a été déclarée nulle.

Plusieurs membres représentent que ces citoyens ne peuvent avoir droit qu'à des secours ; la commission présentera un nouveau projet.

Sur la proposition de Bergier, le conseil prend une résolution portant que les locataires de maison, qui avoient payé d'avance des portions de loyer, ne sont point déchus de la faculté que leur avoit accordée la loi du 4 fructidor, article 3, de résilier le bail, quoiqu'ils aient continué leur jouissance au-delà du premier frimaire, pourvu qu'ils aient évacué les lieux ou offert de les remettre avant l'expiration du tems de jouissance qu'ils avoient payé d'avance.

Le conseil prend ensuite une résolution portant qu'aucun secrétaire-greffier d'administration municipale ne pourra en exercer les fonctions qu'il n'ait atteint l'âge de 24 ans accomplis.

Un membre fait un rapport sur les ventes des biens des communes faites en exécution des loix du 10 juin & du 24 août 1793. Il expose qu'il s'agit, d'un côté, de la garantie constitutionnelle réclamée par des acquéreurs de bonne foi, & de l'autre, de l'effet des loix qui admettent des principes contraires à ceux par lesquels la constitution régit les propriétés; en conséquence le conseil décide qu'il ne sera plus fait aucune vente de biens de communes, quels qu'ils soient, en exécution de l'article II de la section III de la loi du 10 juin 1793, & de l'article 92 de la loi du 24 août suivant, ni en vertu d'aucune autre loi.

Néanmoins les ventes légalement faites de ces mêmes biens, à l'époque de la promulgation de la présente loi, auront leur plein & entier effet.

A l'avenir, les communes ne pourront faire aucune aliénation de leurs biens sans une loi particulière.

Séance du 24 floréal.

Sur le rapport de Camus, le conseil prend deux résolutions, par lesquelles il fixe à 790,630 liv. les dépenses du ministre des finances pendant l'an 5, & celles du ministre de la guerre à 340,718,718 liv.

Divers projets de résolution sont ajournés; l'un sur la liquidation des dettes des hospices; l'autre tendant à appliquer au premier semestre de l'an 5 la loi sur les pensions non liquidées.

Le reste de la séance a été employé à entendre deux discours sur les suspensions de ventes des domaines nationaux.

La suite de la discussion est ajournée.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 24 floréal.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution qui rapporte ce qui reste de la loi du 3 brumaire.

Tronçon-Ducoudray. — L'empressement que le conseil a manifesté de prononcer sur les résolutions dont il s'agit en ce moment, ne nous a pas permis de l'examiner avec toute la maturité desirable. Nous n'avons pu lire tous les procès-verbaux des séances dans lesquelles le conseil des cinq cents s'étoit occupé de cette question il y a six mois; aussi ne vous citai-je hier que celui du 16 brumaire qui portoit: « Le conseil déclare qu'il n'y a lieu à délibérer sur le rapport des articles 1, 2, 3, 4, 5 & 6 de la loi du 3 brumaire ». Nous crûmes que c'étoit là la proposition textuelle qui avoit été soumise au conseil des cinq cents par sa commission.

Revenu chez moi, je voulus m'assurer si c'étoit bien là le texte de la proposition de la commission des cinq cents; & je fus fort étonné de trouver, dans un procès-verbal antérieur, une proposition toute différente; proposition qui a, si l'on veut, de l'analogie avec celle qui a été rejetée, mais qui n'est point la même, soit parce que le texte en est différent, soit parce qu'elle renferme des dispositions qui ne se trouvent point dans l'autre.

Vous vous rappelez que le conseil des cinq-cents a déclaré qu'il n'y avoit lieu à délibérer sur le rapport des

art. 1, 2, 3, 4, 5 & 6 de la loi du 3 brumaire. Voici le texte de la proposition qui lui avoit été faite par sa commission.

« L'article premier de la loi du 3 brumaire est rapporté; il n'y a lieu à délibérer sur le rapport des autres articles de cette loi.

Vous voyez que la commission ne parloit que d'un seul article, tandis que la résolution du conseil des cinq cents porte sur six. Il n'y a donc point identité entre la proposition de la commission & celle qui a été rejetée par le conseil. Celle qui vous est soumise en ce moment n'est donc point la même que celle sur laquelle le conseil des cinq cents n'a pas voulu délibérer. Si cela est vrai, tout ce que nous avons dit hier contre la résolution n'a plus d'objet, & l'on ne doit plus conclure au rejet. Prenez garde d'ailleurs qu'il ne faut pas qu'on puisse nous faire le reproche d'avoir maintenu une inconstitutionnalité par respect pour une forme constitutionnelle; ce seroit préférer la forme au fond. Les formes constitutionnelles ont été établies pour garantir la constitution des atteintes qui pourroient lui être indirectement portées, & non pour protéger les attaques directes qui lui sont faites.

Au surplus, comme, en ma qualité de rapporteur, il ne m'appartient point d'avoir une opinion personnelle, je demande le renvoi de mes observations à la commission, pour qu'elle les apprécie & vous fasse un nouveau rapport. Le renvoi est ordonné.

Bourse du 24 floréal.

Amsterdam 60 $\frac{1}{2}$, 61 $\frac{1}{2}$.	Lausanne 2, 4, 4 $\frac{1}{2}$.
Idem courant 58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$.	Londres 25 l., 24 l. 10 s.
Hamb. 187, 185.	Inscript. 23 l. 10 s., 23 l., 22 l. 10 s., 23 l.
Madrid 11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon. 22 l. 10 s., 21 l. 15 s.
Mad. effect. 141, 141. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon. 16 l., 17 l. perte.
Cadix 11 l. 15 s.	Or fin 102 l. 15 s.
Cadix effect. 13 l. 15 s., 17 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg. 50 l. 10 s.
Gènes 92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Piastre 5 l. 4 s. 9 d.
Livourne 101 $\frac{1}{2}$, 100 $\frac{1}{2}$.	Quadruple 79 l. 10 s.
Bâle 1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{3}{4}$, 4.	Ducat d'Hol. 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon au pair.	Souverain 33 l. 18 s.
Marseille au pair.	Guinée 25 l. 2 s.
Bordeaux au pair.	

Esprit $\frac{5}{6}$, 415 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 325 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 1 l. 19 s. — Café Saint-Domingue, 1 l. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 6 s. — Savon de Marseille, 17 s. — Chandelle, 13 s. — Sel, 5 liv. 10 s. le $\frac{9}{8}$.

Nouveau Dictionnaire portatif français et anglais, anglais et français, rédigé d'après les dictionnaires les plus estimés, &c.; par Thomas Nugent; nouvelle édition, considérablement augmentée. On y a joint un abrégé de Grammaire anglaise & une table de mots homonymes. par J. S. Charrier. Prix, 6 liv. relié. A Bâle, chez J. Becker; & se trouve à Paris, chez H. J. Jansen, imprimeur-libraire, rue des Saints-Pères, fauxbourg Saint-Germain, n°. 1195.

Origines des malheurs de la France, & Note Politique pour servir au rétablissement de sa prospérité; manuscrit trouvé dans les papiers d'un jurisconsulte célèbre, mort en 1791. A Strasbourg & à Paris, chez tous les marchands de nouveautés; 1 volume in-8°. Prix, 2 liv. 10 s. & 3 liv. franc de port.